

## La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale

Luc Sindjoun

Volume 32, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704255ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704255ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sindjoun, L. (2001). La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale. *Études internationales*, 32(1), 31–50. <https://doi.org/10.7202/704255ar>

Résumé de l'article

La démocratie peut dans une large mesure être considérée comme une valeur fondatrice d'une vision et d'une articulation précises de la société internationale dans la conjoncture actuelle. Dès lors, l'organisation interne des États cesse de relever du domaine réservé et s'inscrit à l'interface du dedans et du dehors. Bien plus, elle est influencée par la dynamique de civilisation des mœurs politiques qui semble consacrer la loyauté démocratique par delà le clivage idéalisme/réalisme. À partir de la trilogie proposée par Hirschman, on peut envisager dans les relations internationales trois formes de comportement : la loyauté, la protestation et la défection. À l'analyse du rapport des États à la démocratie et à la démocratisation, il convient de prendre en compte une quatrième catégorie à savoir, la simulation

# La loyauté démocratique dans les relations internationales : sociologie des normes de civilité internationale

Luc SINDJOUN\*

**RÉSUMÉ :** La démocratie peut dans une large mesure être considérée comme une valeur fondatrice d'une vision et d'une articulation précises de la société internationale dans la conjoncture actuelle. Dès lors, l'organisation interne des États cesse de relever du domaine réservé et s'inscrit à l'interface du dedans et du dehors. Bien plus, elle est influencée par la dynamique de civilisation des mœurs politiques qui semble consacrer la loyauté démocratique par delà le clivage idéalisme/réalisme. À partir de la trilogie proposée par Hirschman, on peut envisager dans les relations internationales trois formes de comportement : la loyauté, la protestation et la défection. À l'analyse du rapport des États à la démocratie et à la démocratisation, il convient de prendre en compte une quatrième catégorie à savoir, la simulation.

**ABSTRACT :** To a large extent, democracy can be considered a founding value for a precise vision and interlinking of international society within the current world situation. From this standpoint, the internal organization of states no longer belongs to the reserved domain and lies at the interface between internal and external concerns. Even more so, it is influenced by the « political wall » dynamic of civilization that seems to enshrine democratic loyalty as something beyond the idealism/realism dichotomy. Using the trilogy proposed by Hirschman, we can posit three kinds of behaviour in international relations : loyalty, protest, and desertion. In analysis of the relationship of states to democracy and democratization, we should take a fourth category into account : simulation.

## I – La loyauté démocratique entre idéalisme et réalisme

La loyauté démocratique dans les relations internationales, c'est-à-dire la conformité à la démocratie comme norme d'organisation et de fonctionnement de la vie politique des États, s'inscrit dans le cadre de la dissolution de la distinction interne/externe, car il s'agit ici d'une analyse des relations internationales fondée sur les influences externes affectant la nature des régimes politiques des États : ceux-ci cessent alors de relever de l'absolutisme de « l'autonomie constitutionnelle », du principe du « libre choix du système », du droit à l'autodétermination. En d'autres termes, la loyauté démocratique dans les relations internationales comme thème d'analyse semble *a priori* marquer la crise du domaine réservé en tant que paradigme du réalisme : la

---

\* Professeur au Département de science politique de l'Université de Yaoundé II, Cameroun. Ce texte est issu d'une communication présentée au 18<sup>e</sup> Congrès de l'Association internationale de science politique, Québec, 1er-5 août 2000 (SS 38 The Rule of Law at the Turn of the Millenium).

science des relations internationales est en interaction avec le droit constitutionnel ; elle implique dans le cas d'espèce un dépassement du peuple (l'interne) comme constituant originaire<sup>1</sup>. Dans les relations internationales, la démocratie est généralement abordée dans le cadre de son rapport à la paix ; c'est la dyade démocratie-paix qui entretient alors le débat<sup>2</sup>. Il est constant que la démocratie comme modèle culturel ou normatif (privilegiant le compromis, la non-violence, le respect des adversaires), comme modèle institutionnel ou structurel (relativisant l'emprise d'un seul acteur sur le processus de prise de décision au sujet de l'emploi de la violence sur une grande échelle) entretient des affinités électives avec la paix et éventuellement vice-versa ; mais, il convient de ne pas perdre de vue que l'international n'est pas une simple continuation de l'interne ou alors une addition des situations internes ; c'est un niveau émergent où les logiques de comportement peuvent être déterminées par des rationalités spécifiques, où la nature démocratique d'un régime politique (ou encore la démocratisation d'un régime politique) n'est pas incompatible avec une politique de puissance<sup>3</sup>. Il ne s'agit pas dans l'analyse qui va suivre de revenir sur la dyade démocratie-paix, mais plutôt d'envisager les relations internationales comme un milieu créant les conditions propices à la démocratisation des régimes politiques comme un milieu conditionnant les États à la loyauté démocratique c'est-à-dire dans une certaine mesure au respect de la démocratie. Toutefois, même s'il convient de relativiser la thèse de la paix démocratique, notamment à partir du débat relatif au sens de la relation de causalité entre la paix et la démocratie<sup>4</sup>, à la restriction constante de l'analyse aux démocraties anciennes et à l'oubli préjudiciable de la corrélation entre démocratisation et conflictualisation dans les pays africains tels que le Rwanda et le Burundi, il reste que ladite thèse contribue au renforcement idéologique de la démocratie comme valeur. Car en postulant l'existence d'un lien fort entre démocratie et paix, les libéraux ont pu influencer ou légitimer les nouvelles technologies onusiennes de maintien de la paix ; la démocratie étant de plus en plus considérée par l'ONU comme un mode de prévention des conflits et de consolidation de la paix. La paix démocratique entretient en partie des affinités électives avec la loyauté démocratique. En effet, la démocratie, en ce qu'elle implique la pacification de la vie politique, se trouve alors renforcée comme forme de régime politique souhaitable pouvant susciter la loyauté.

1. L. SINDJOUN, *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Éléments pour une théorie de la civilisation politique internationale*, Dakar, Codesria, 1997 ; J. ROSENAU, *Along the Domestic – Foreign Frontier. Exploring Governance in a Turbulent World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
2. P. VENNESSON, « Renaissance ou obsolète ? La guerre aujourd'hui », *Revue française de science politique*, vol. 48, n° 3-4, juin-août 1998, pp. 515-534 ; B. RUSSETT, *Grasping the Democratic Peace. Principles For a Post-Cold War World*, Princeton, Princeton University Press, 1993 ; W. R. THOMPSON, « Democracy and Peace : Putting the Cart Before the Horse ? », *International Organization*, vol. 50, n° 1, 1996, pp. 141-174 ; W. L. HUNTLEY, « Kant's Third Image : Systemic Sources of Liberal Peace », *International Studies Quarterly*, vol. 40, n° 1, mars 1996, pp. 45-76.
3. P. VENNESSON, *op. cit.*
4. C.-P. DAVID, *La guerre et la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

« La loyauté démocratique » comme thème de réflexion n'est pas *a priori* de nature à favoriser la paix dans le ménage des spécialistes des relations internationales. En effet, c'est un sujet qui fait entrer par la grande porte la question de l'éthique pour les raisons suivantes :

- a) La loyauté, en tant qu'expression d'un attachement, d'une fidélité au groupe, est généralement présentée dans une perspective moralisante ; elle relève des bonnes mœurs<sup>5</sup> ; en tant que tel, la loyauté est *a priori* incompatible avec la science des relations internationales dont le paradigme matriciel, à savoir le réalisme, a constamment véhiculé la tromperie, la duplicité comme normes de comportement réel. La loyauté signifie la droiture, la fidélité ; elle implique l'exécution d'une obligation. En tant que tel, le concept de loyauté semble *a priori* condamné à être voué aux gémonies par la caricature de l'analyse réaliste.
- b) « La loyauté démocratique » relève *a priori* du paradigme idéaliste contre lequel les relations internationales en tant que discipline scientifique se construisent historiquement<sup>6</sup>. L'expression « loyauté démocratique » suggère, dans le cadre des relations internationales, un attachement vertueux des États à la démocratie comme norme d'organisation et de fonctionnement internes ; or, l'analyse réaliste classique, non seulement ne prend pas en considération de manière fondamentale l'interne, mais en plus elle reconnaît au Leviathan une importante marge de manœuvre sur le plan interne et ne se soucie des circonstances politiques d'obtention du consentement à dominer et à représenter le peuple. Dès lors, la « loyauté démocratique » dans les relations internationales semble relever de l'idéalisme wilsonien en termes d'universalisme démocratique.

Ainsi donc, suivant une conception clivée des relations internationales, le thème de la loyauté démocratique dans les relations internationales implique nécessairement une confrontation entre réalisme et idéalisme, plus précisément une crise du réalisme. En fait, le réalisme n'est pas forcément incompatible avec la loyauté démocratique dans les relations internationales. Plusieurs arguments permettent de justifier la position qui vient d'être énoncée :

- Premièrement, il convient d'éviter de considérer la loyauté comme relevant uniquement du comportement idéal, de ce qui devrait être. La loyauté est un comportement réel dicté par l'insertion dans un tissu de relations sociales notamment lorsque le prix de la déloyauté est lourd à payer en termes de sanctions négatives<sup>7</sup>. L'engagement de loyauté ne relève pas uniquement du volontarisme<sup>8</sup> ; il résulte aussi des contraintes objectives ou subjectives que le groupe ou la société fait peser sur l'acteur. Autant dans la loyauté, on peut voir le calcul, la rationalité de l'acteur ; autant on peut y voir l'extériorisation des influences sociales ou de l'habitus.

5. G. P. FLETCHER, *De la loyauté*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996.

6. K. G. GIESEN, *L'Éthique des relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1992.

7. *Ibid.*

8. A. O. HIRSCHMAN, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.

- Deuxièmement, l'insertion dans les relations internationales produit des contraintes de relativisation de l'autodétermination des acteurs. La dynamique des relations internationales en termes d'institutionnalisation à travers les organisations internationales (Commonwealth, Organisation des États américains, etc.), les normes relatives aux droits de la personne humaine et autres<sup>9</sup>, marque la formation d'une société internationale en tant que milieu de partage de valeurs communes dans une certaine mesure. Dès lors, l'appartenance ou le désir d'appartenance au milieu qui consacre la démocratie comme norme favorisent la loyauté démocratique des États, tant divers intérêts notamment symboliques sont en jeu. À ce niveau, l'apport de l'école anglaise est décisif<sup>10</sup> : tout en reconduisant le constat réaliste de l'absence de structure hiérarchique de pouvoir, on admet l'existence d'une civilité dans les relations internationales à partir d'un ensemble de normes régulant les relations entre États, d'un ensemble d'institutions communes auxquelles les États font partie<sup>11</sup>. Il apparaît alors que, contrairement aux antinomies classiques, les notions de « système international » et de « société internationale » se rejoignent. L'interaction en tant que concept moteur du système<sup>12</sup> n'est pas possible dans le cadre des relations entre États sans un minimum de règles ou de normes ; l'interaction ne peut pas s'inscrire dans la durée sans institutionnalisation. Il faut par conséquent comprendre la loyauté démocratique de manière concrète dans le cadre de l'institutionnalisation des relations internationales. Ici, elle n'est ni un vœu, ni un parti pris éthique ; elle est la résultante d'une activité concrète. La loyauté démocratique peut alors être interprétée comme relevant de l'appartenance des États à la société internationale.
- Troisièmement, de ce qui précède, il est apparu que si l'on s'en tient au fondement positiviste de l'analyse réaliste<sup>13</sup>, on peut alors analyser les relations internationales telles qu'elles sont en prenant au sérieux la loyauté démocratique, d'autant plus que la loyauté en général n'est pas qu'une affaire de bons sentiments. D'ailleurs, la puissance en tant que concept fondateur du réalisme n'exclut pas la loyauté démocratique<sup>14</sup>. En effet, historiquement, les politiques étrangères de certains États puissants (dont le comportement était en phase avec l'analyse réaliste) ont intégré l'expansion de la démocratie. On ne doit pas perdre de vue la démocratie parlementaire

9. J. G. RUGGIE, *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, London, Routledge, 1998.

10. A. LINKLATER, « Citizenship, Humanity and Cosmopolitan Harm Conventions », *International Political Science Review*, numéro spécial sur « Transformations of International Relations », sous la direction de Luc SINDJOUN (à paraître en juillet 2001).

11. H. BULL, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, 2<sup>nd</sup> edition, London, Macmillan, 1995.

12. P. BRAILLARD, *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1977.

13. S. SMITH, « Positivism and beyond », *International Theory : Positivism And Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 11-44 ; R. JERVIS, « Realism in the study of world politics » *International Organization*, vol. 52, n° 4, 1998, pp. 971-991.

14. N. J. WHEELER, « Guardian Angel or Global Gangster : a review of the ethical claims of international society », *Political Studies*, vol. 44, n° 1, mars 1996, pp. 123-135.

du Japon comme étant un fruit de la politique de puissance des États-Unis ayant intégré aussi bien l'usage de l'arme atomique que l'imposition par le général américain MacArthur d'une constitution démocratique ; on ne doit pas oublier que dans le contexte de la guerre froide, la doctrine Truman, qui vise en mars 1947 à légitimer la politique de puissance des États-Unis d'Amérique, « a établi une ligne de partage entre les démocraties et les dictatures, et a offert un support aux unes contre les autres<sup>15</sup> » ; de manière constante, le « soutien à la démocratie » a été le prétexte d'intervention des États-Unis en Amérique centrale. Bien plus, la notion de « soft power », proposée par Joseph Nye<sup>16</sup> pour rendre compte de la puissance sur les idées, sur les représentations, sur les images, est particulièrement féconde ; car dans un contexte mondial de célébration de la démocratie<sup>17</sup>, l'insertion de la démocratie dans l'agenda diplomatique relève de la politique de puissance de certains États tels que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et autres la Grande-Bretagne ; de même, pour les États qualifiés d'autoritaires, c'est faire preuve de réalisme que de se réclamer de la démocratie.

Il faut transcender les clivages libéralisme/réalisme, réalisme/libéralisme au profit d'une analyse sociologique de la loyauté démocratique dans les relations internationales ; il convient d'éviter les étiquettes d'autant plus qu'il arrive que certains auteurs, dont se réclame un courant, soient aussi revendiqués par le courant opposé. Ainsi, en est-il par exemple de Raymond Aron à la fois libéral et réaliste, des « institutionnalistes libéraux » tels que Robert Keohane et Lisa Martin considérés par John Mearsheimer comme étant des « réalistes sous une autre appellation<sup>18</sup> ». Le plus important est de parvenir à l'explication du loyalisme démocratique dans les relations internationales ; à cet effet, être libéral n'est pas une condition suffisante, et peut même être un obstacle épistémologique ; ce qui importe, c'est « l'objectivité de la connaissance »<sup>19</sup> afin de donner une base objective à « l'idéal démocratique », de faire ressortir la loyauté démocratique comme un fait « têtue ».

Telle qu'envisagée dans cette étude, la loyauté démocratique est une forme de civilité dans les relations internationales ; elle est liée au processus de civilisation des mœurs socio-politiques internationales<sup>20</sup>. Dans les analyses classiques de Norbert Elias, la civilisation des mœurs dans la société interne (française) a été dominée par la figure de l'État à travers la « société de cour » : « c'est sa position, sa conscience de soi, ses traits caractéristiques qui ont

15. J. HUNTZINGER, *Introduction aux relations internationales*, Paris, Seuil, 1987.

16. J. NYE, *Le leadership américain*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992.

17. A. HADENIUS (dir.), *Democracy's Victory and Crisis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

18. J. MEARSHEIMER, « The False Promise of International Institutions » *International Security*, vol. 19, n° 3, 1994-1995, pp. 5-49 ; J. MEARSHEIMER, « A Realist Reply » *International Security*, vol. 20, n° 1, 1995, pp. 82-93.

19. M. WEBER, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, 1992.

20. L. SINDJOUN, « La civilisation internationale des mœurs : éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales », *Études internationales*, vol. xxvii, n° 4, 1996, pp. 841-859.

trouvé leur concrétisation dans le terme de « civilité »<sup>21</sup>. C'est à partir de la monopolisation étatique de la fiscalité et de la violence physique que se constitue la société de cour comme centre du pouvoir, comme instance de légitimation et de diffusion des normes de comportement<sup>22</sup>. L'État, en intégrant la société autour de la cour, rend possible la civilisation des mœurs ; ce qui est loin d'être le cas dans le domaine des relations internationales. La société internationale dont la cristallisation est relative obéit à une logique différente. Il faudrait par conséquent éviter de procéder absolument à un transfert de concepts forgés dans le cadre de l'expérience des sociétés internes. Il demeure constant qu'en dépit de sa fortune récente liée à l'expérience européenne<sup>23</sup>, le concept d'intégration est d'une efficacité limitée tant les dynamiques de fragmentation demeurent importantes. Dans le contexte de globalisation, James Rosenau note la simultanéité des processus de fragmentation et d'intégration ; d'où la notion hybride de « fragementation »<sup>24</sup>. En fait, pour traduire la consistance de la société internationale et par conséquent de la civilisation internationale des mœurs, usage peut être fait de la notion d'interdépendance.

L'interdépendance entre sociétés internes entraîne nécessairement une restriction de la marge de manœuvre des États. Elle permet d'envisager la souveraineté des États comme une relation sociale dynamique et non comme une substance<sup>25</sup>. Par rapport à la réflexion sur la loyauté démocratique dans les relations internationales, l'interdépendance permet de situer ledit comportement comme découlant des contraintes, des effets d'appartenance à la société internationale, des conséquences des interactions avec d'autres sociétés. Dès lors que la société X est prise, est intéressée au jeu des relations avec d'autres sociétés, s'il advient que la démocratie soit érigée en norme, celle-là peut, afin de rester admise dans le jeu, être amenée à choisir la loyauté démocratique comme comportement : c'est un effet d'engrenage. On peut aussi à partir du concept d'interdépendance comprendre la loyauté démocratique dans les relations internationales comme une conséquence de la constitution du système d'États<sup>26</sup>. Dans le cadre du système interétatique, ce qui se constitue ou s'impose comme modèle d'organisation est susceptible de diffusion, d'imitation ou d'imposition ; ainsi en a-t-il été du modèle étatique. On pourrait aussi l'envisager du modèle démocratique : le système interétatique limite « le spectre du possible et du souhaitable » pour les États : d'où l'interprétation de la loyauté démocratique comme pouvant être dans une conjoncture historique précise un effet de système.

21. N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket, 1992.

22. N. ELIAS, *La société de cour*, Paris, Calmann-Levy, 1974.

23. C. LEQUESNE, « Comment penser l'Union européenne », *Les nouvelles relations internationales*, sous la direction de Marie-Claude SMOUTS, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, pp. 103-134.

24. J. ROSENAU, *op. cit.*, p. 38.

25. R. O. KEOHANE, et J. S. NYE, *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972.

26. L. BÉLANGER, *Relations internationales et paradigmes politiques*, Québec, Centre québécois des relations internationales, Les Cahiers du CQRI n° 6, mars 1992.

Dans le cadre de l'interdépendance, l'asymétrie des relations est une dimension importante qui permet au mieux d'apprécier les contraintes et d'envisager, non plus la société de cour (propre à la société interne) mais plutôt la société du centre ; cette expression prend sa source dans l'analyse centre-périphérie et vise à traduire la hiérarchisation des relations internationales dans le cadre de la gravitation autour de l'Occident, du positionnement des États du centre comme figures d'exemplarité. La puissance multidimensionnelle des acteurs étatiques et transnationaux ressortissant de l'Occident préside dans une large mesure à la transcendance de la société du centre. Il s'agit dans le cadre de cette étude, des États occidentaux qui exercent une hégémonie sur le « modèle démocratique » vis-à-vis de la « périphérie » autoritaire ou en espoir de démocratisation. La société du centre résulte de la globalisation du monde ; elle implique une interdépendance entre États du centre et États de la périphérie : ceux-là pouvant soumettre dans la conjoncture actuelle ceux-ci aux contraintes de démocratisation. Dès lors, il est difficile pour les États les plus dépendants de contourner la norme démocratique.

Ainsi comprise, la loyauté démocratique dans les relations internationales est un effet d'interdépendance. Néanmoins, le recours au concept de société internationale n'implique pas croyance à la constance de l'ordre. L'existence des valeurs et des institutions communes relatives à la démocratie ne suscite pas toujours l'attachement ou l'adhésion. En d'autres termes, la loyauté démocratique dans les relations internationales n'est qu'une forme de comportement parmi tant d'autres. En même temps qu'elle marque la formation d'une société internationale, sa relativité rendue en partie possible par l'anarchie de la société des États illustre la civilisation internationale des mœurs politiques comme rapport de forces.

## II – La loyauté démocratique comme effet d'interdépendance

L'interdépendance est un concept fécond pour rendre compte de la loyauté démocratique dans les relations internationales quelle que soit la perspective dans laquelle on envisage celle-là en tant que contrainte ou alors comme calcul. Dans un cas comme dans l'autre, la loyauté démocratique ne peut être comprise que de manière relationnelle. L'appartenance à la société internationale produit des contraintes, notamment lorsque s'imposent des normes d'organisation et fonctionnement légitimes<sup>27</sup> ; de même, il convient de reconnaître que le rapport de loyauté à la démocratie n'est pas mécanique ou automatique, il est aussi déterminé par des calculs, par les stratégies étatiques de légitimation internationale. D'où la richesse opératoire du concept d'interdépendance.

*Prima facie*, l'interdépendance renvoie à la dépendance mutuelle des sociétés les unes par rapport aux autres ; mais elle permet aussi d'aller au-delà des catégories de « sociétés » lesquelles sont symbolisées par les États.

27. Ian HURD, « Legitimacy and authority in international politics », *International Organization*, vol. 53, no 2, 1999, pp. 379-400.

L'interdépendance permet de dépasser la représentation des relations internationales sous le mode de la « turbulence », sous la forme d'un « monde multicentré »<sup>28</sup> avec d'un côté les acteurs étatiques, de l'autre les acteurs non étatiques. Cette simplification du raisonnement dichotomique doit être abandonnée au profit du concept d'interdépendance en tant qu'il permet de faire ressortir les transactions et les liens qui existent entre acteurs étatiques et acteurs non étatiques. Il en est ainsi notamment pour ce qui a trait à la loyauté démocratique dans les relations internationales : États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et autres individus sont en interaction complexe et dynamique<sup>29</sup>. Le concept d'interdépendance, en plus de la dépendance mutuelle des sociétés et de l'interaction (voire de la complicité active ou passive dans certains cas) entre acteurs des relations internationales aux statuts divers, va permettre de comprendre pourquoi les relations internationales ne sont pas seulement les relations de tromperie, elles sont aussi un cadre concret de civilisation des mœurs politiques.

L'idée de civilité démocratique va de pair avec la loyauté démocratique ; car la formation des modèles d'organisation et de fonctionnement des États à partir desquels ceux-ci acquièrent la respectabilité est à l'origine de l'engagement de respect, de conformité et d'attachement aux dits modèles ou normes. Cette perspective affecte l'interprétation westphalienne de la souveraineté comme cadre institutionnel d'organisation de la vie politique à partir de deux principes : territorialité et exclusion des acteurs extérieurs des affaires internes<sup>30</sup>. Toutefois, dès lors qu'on considère la souveraineté comme relation sociale, plus précisément comme interaction avec l'environnement externe des États, on est amené à relativiser l'exclusion des acteurs externes du champ interne ainsi que les notions de « clôture sociale » que sont la nation, la territorialité. En effet, le concept d'interdépendance, en même temps qu'il consacre la dépendance mutuelle et inégale des sociétés nationales, permet d'envisager de l'humanité comme unité pertinente de référence<sup>31</sup>. Les « sociétés nationales » et « l'humanité » ne sont pas dans un rapport d'exclusion réciproque ; elles correspondent à des niveaux d'observation et renvoient tantôt à un enchevêtrement, tantôt à une tension : c'est un continuum dynamique. En effet, la loyauté démocratique dans les relations internationales peut être expliquée à partir des activités d'identification (des individus notamment) à l'humanité en dépassant les frontières nationales et en mobilisant l'universalité des droits de l'homme<sup>32</sup>.

28. J. N. ROSENAU, *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

29. L. SINDJOUN, *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Éléments pour une théorie de la civilisation politique internationale*, Dakar, Codesria 1997 ; J. SANTISO, « Circulation des idées et relations internationales », *Les nouvelles relations internationales*, op. cit., pp. 227-251.

30. S. D. KRASNER, « Abiding Sovereignty », *International Political Science Review*, numéro spécial sur « Transformations of International Relations », op. cit. ; S. D. KRASNER, *Sovereignty. Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

31. A. LINKLATER, op. cit.

32. N. ELIAS, « Les transformations de l'équilibre « nous-je » », *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, pp. 205-301.

Au total, le concept d'interdépendance transcende les fausses oppositions. Il éclaire le processus de civilisation démocratique des relations internationales. On ne peut pas penser la loyauté démocratique dans les relations internationales sans prendre en considération les processus d'institutionnalisation et de protection de la démocratie. Ici, la dialectique institutions (organes/normes) – sanctions est opératoire.

### **III – L'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales**

Le mythe de la société faiblement institutionnalisée est constant dans l'analyse des relations internationales<sup>33</sup>, il est lié dans une certaine mesure à l'explication réaliste des relations internationales sous la forme « d'une arène de combat dans laquelle les États recherchent des opportunités pouvant permettre aux uns de prendre un avantage vis-à-vis des autres et par conséquent ne peuvent pas se faire confiance<sup>34</sup> ». Il en découle la construction d'une opposition tranchée entre réalisme et institutionnalisme. Tout semble se passer comme si une analyse réaliste des relations internationales pouvait se passer de la prise en considération des institutions ; celles-ci, [en tant que « phénomènes de tous ordres (significations, structures relationnelles, formes d'action collective) » qui s'inscrivent dans la durée et traduisent un « processus d'objectivation » et de « normalisation » des relations internationales<sup>35</sup>] ne sont pas étrangères à celle-là. En effet, l'État, la guerre, la hiérarchie des États suivant la distribution de la puissance et autre souveraineté sont des institutions « réalistes » des relations internationales ; elles sont des formes d'organisation, d'action et d'interaction qui affectent le comportement des États. Ce qui importe, c'est de ne pas idéaliser l'institutionnalisme, de considérer certains réalistes comme des institutionnalistes qui s'ignorent.

Ne pas idéaliser l'institutionnalisme n'est pas un obstacle à la prise au sérieux de l'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales. Il s'agit d'analyser le processus par lequel la démocratie acquiert une dimension objective influençant l'organisation interne des États et leur légitimation internationale ; c'est un processus qui intègre normes, valeurs, puissance, coopération, etc. Il ne s'agit pas de transférer par rapport à la démocratie le débat relatif aux institutions comme moyens par excellence de promotion de la paix<sup>36</sup>. L'enjeu, c'est l'analyse sociologique du processus par lequel la loyauté démocratique en tant que contrainte ou calcul devient possible dans les relations internationales. C'est un processus dans le cadre duquel la loyauté démocratique devient un possible historique du fait de la légitimation de la démocratie par des pratiques collectives et par des normes.

33. M. C. SMOUTS, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.

34. J. MEARSHEIMER, « The False Promise of International Institutions... », *op. cit.*

35. J. CHEVALLIER, *Institutions politiques*, Paris, L.G.D.J., 1996.

36. J. MEARSHEIMER, *op. cit.* ; R. O. KEOHANE et L. L. MARTIN, « The Promise of Institutional Theory », *International Security*, vol. 20, n° 1, 1995, pp. 39-51.

### A — La loyauté démocratique comme effet de contagion ou d'imitation

L'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales peut être comprise comme un processus résultant de la propagation de la démocratie comme forme par excellence de régime politique ; c'est l'effet de la multiplication et de la prolifération qui témoigne alors à un moment donné de ce qui est considéré comme légitime dans les relations internationales.

#### La démocratisation dans le monde moderne<sup>37</sup>

| Année | États démocratiques | États non démocratiques | Total États | % États démocratiques |
|-------|---------------------|-------------------------|-------------|-----------------------|
| 1922  | 29                  | 35                      | 64          | 45,3                  |
| 1942  | 12                  | 49                      | 61          | 19,7                  |
| 1962  | 36                  | 75                      | 111         | 32,4                  |
| 1973  | 30                  | 92                      | 122         | 24,6                  |
| 1990  | 58                  | 71                      | 129         | 45,0                  |

#### L'expansion mondiale de la démocratie libérale, 1790-1990<sup>38</sup>

| Année | Nombre de démocraties libérales |
|-------|---------------------------------|
| 1790  | 3                               |
| 1848  | 6                               |
| 1900  | 14                              |
| 1919  | 22                              |
| 1940  | 11                              |
| 1960  | 35                              |
| 1975  | 30                              |
| 1990  | 61                              |

La croissance numérique des régimes politiques organisés à partir des principes démocratiques est particulièrement importante en terme d'illustration de l'institutionnalisation d'une pratique politique ; d'autant plus que, comme l'écrivent Diamond, Linz et Martin Lipset, « la démocratie est la seule forme de gouvernement qui dispose aujourd'hui d'une force d'attraction considérable et d'une large légitimité idéologique<sup>39</sup> ». Dans un tel contexte, la loyauté

37. S. P. HUNTINGTON, *Troisième vague. Les démocratisations de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, nouveaux horizons*, 1996.

38. F. FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

39. L. DIAMOND, J. J. LINZ et S. M. LIPSET, « Introduction : la comparaison des expériences démocratiques », *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 1993, p. 3.

démocratique peut être un effet de contagion ou d'imitation du fait de la suprématie idéologique ou du positionnement de l'Occident comme modèle ; c'est un contexte dans lequel les acteurs transnationaux (médias, ONG des droits de l'homme, etc.), les États occidentaux puissants tels que les États-Unis d'Amérique contribuent dans une certaine mesure à faire de la démocratie la problématique politique légitime. Toutefois, il convient de préciser qu'au fil du temps le contenu de la démocratie a évolué, s'est enrichi de nouveaux sens au point où il est en partie contestable d'inscrire tous les régimes démocratiques sur un même continuum historique.

C'est à partir de la loyauté démocratique comme effet de contagion et d'appartenance à la société internationale qu'on peut comprendre en partie la démocratisation dans les années quatre-vingt-dix : on a d'ailleurs parlé du « temps de la démocratie » suite à « la transition démocratique à l'Est et au Sud<sup>40</sup> ». « Le temps de la démocratisation » est la représentation symbolique d'un réseau de relations entre États ; la quasi-concordance historique des processus de démocratisation indique non seulement l'appartenance à un « système » dont les États membres subissent au même moment une pression structurante, mais aussi l'interdépendance entre sociétés. C'est ainsi qu'en Afrique noire francophone par exemple, c'est à la fin des années quatre-vingt-début quatre-vingt-dix que la plupart des régimes politiques autoritaires connaissent une contestation systématique ; l'environnement international tel que configuré après la « décomposition » de l'empire soviétique et des régimes socialistes d'Europe centrale et orientale a constitué un facteur important ; de même la centralité du débat autour du modèle béninois de la « conférence nationale souveraine » dans la plupart des processus de démocratisation en Afrique noire francophone illustre la diffusion des modèles et des idées démocratiques.

La transition démocratique à l'État et au Sud contribue à construire 1990 comme « temps de la démocratie » ; dès lors, le régime non démocratique est perçu comme un anachronisme, comme un régime hors du temps ; la démocratie ou la démocratisation deviennent des normes d'appréciation de l'inscription dans le temps. La loyauté démocratique exprimée dans les années quatre-vingt-dix indique une forme de relation à la société internationale : en même temps que dans certains États, le mimétisme politique ou institutionnel est à l'œuvre, les influences et pressions de la part des acteurs étatiques et transnationaux d'origine occidentale (tels que les États-Unis, l'Allemagne, Amnesty International, etc.) sont constantes.

La dynamique actuelle des relations internationales est marquée par la prolifération des régimes démocratiques ou en voie de démocratisation. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, « en 1900, aucun pays n'avait institué le suffrage universel pour tous les adultes. Aujourd'hui, presque tous l'ont fait. Entre 1974 et 1999, 113 pays sont passés d'un régime autoritaire

40. G. HERMET, « Le temps de la démocratie », *Revue internationale des sciences sociales*, no 128, mai 1991.

à un système multipartiste » ; « au xx<sup>e</sup> siècle, les militaires assoiffés de sang, les régimes fascistes et les États à parti unique ont commis les pires violations des droits de l'homme dans l'histoire. Mais, suite à des combats homériques, la plupart de ces régimes détestables ont cédé la place à des démocraties » (page 5). À partir de l'effet du nombre ou de l'universalité empirique de la démocratie, on comprend que la loyauté démocratique soit une manifestation de l'appartenance à la société internationale ; le fait que celle-ci abrite la diffusion d'une forme particulière de régime politique est une preuve de son institutionnalisation poussée.

## B — La loyauté démocratique comme norme des relations internationales

Il s'agit de comprendre la loyauté démocratique en s'appuyant sur la consécration de la démocratie comme norme dans les relations internationales, c'est-à-dire comme standard de comportement adéquat des acteurs faisant l'objet des attentes communes et ayant une identité particulière<sup>41</sup>. Ceci implique l'orientation normative de l'organisation des États dans le sens de la démocratie ; autrement dit, la démocratie comme norme dans la société internationale amène à considérer que c'est en fonction de la référence à la démocratie que l'organisation interne des États devient significative, cohérente. Il convient d'aller au-delà de la proclamation normative afin d'effectuer une économie des pratiques ; toutefois, il reste que les normes en tant que « manières d'être ou de faire » consacrées sont un indicateur, d'une part, de l'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales, d'autre part, de la civilisation des mœurs politiques. La culture normative de la démocratie doit être mise en relation avec les années quatre-vingt-dix, contexte de redynamisation des anciennes normes (notamment la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le pacte sur des droits civils et politiques de 1966, etc.) et de l'élaboration de nouvelles normes ; elle n'a de sens que par rapport au temps et au jeu des acteurs.

- a) La consécration de la démocratie comme norme des relations internationales a été particulièrement renforcée par le pacte de 1966 sur les droits civils et politiques dont le protocole additionnel offre la possibilité de développement d'un « contentieux » international des droits de l'homme, dont la valeur juridique est celle d'un traité ; il en découle notamment pour les États l'ayant ratifié la pénétration du droit interne par des normes garantissant et protégeant les droits de l'homme. Suivant le *Rapport mondial sur le développement humain 2000*, « en 1975, 73 pays avaient ratifié le pacte international relatif aux droits civils et politiques ; en 2000, ils sont 144 » (page 5). La ratification peut être une simple formalité sans véritable adhésion ; mais, il reste que ledit pacte indique ce qui est légitime et qu'il

41. M. FINNEMORE, et K. SIKKINK, « International Norms Dynamics and Political Change », *International Organization*, vol. 52, n° 4, automne 1998, pp. 887-917.

est difficile de rester indifférent. D'où la nécessité pour les États en quête de respectabilité internationale de ratifier le pacte de 1966<sup>42</sup>. La dynamique normative des Nations Unies inspirée par le contexte des années quatre-vingt-dix a permis l'adoption par la Commission des droits de l'Homme, en 1999 d'une résolution sur le droit à la démocratie comme droit de l'homme, en 2000 d'une résolution suivant laquelle « les États membres ont la responsabilité solennelle de promouvoir et de protéger des droits de l'homme en œuvrant de concert en vue de cimenter la démocratie<sup>43</sup> ». Dans cet ordre d'idées, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a impulsé dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, les programmes nationaux de bonne gouvernance dans la plupart des pays africains pour développer la démocratie, l'État de droit, la société civile.

- b) La démocratie comme norme des relations internationales est promue par diverses organisations internationales :
- Le préambule de la résolution sur la démocratie représentative, adoptée le 5 juin 1991 par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains déclare que les principes de la charte de l'OEA « exigent de ces États (membres) une organisation politique basée sur le fonctionnement effectif de la démocratie représentative<sup>44</sup> ».
  - La charte de Paris « pour la nouvelle Europe » du 21 novembre 1990 (CSCE) proclame la démocratie comme le seul régime politique acceptable pour l'Europe, il y est précisé que la démocratie est le « seul système de gouvernement de nos nations (européennes) », « le gouvernement démocratique repose sur la volonté du peuple exprimée à intervalles réguliers par des élections libres et loyales... ».
  - L'Organisation de l'unité africaine a adopté en juin 1999 la résolution 142 qui exclut tout chef d'État arrivé au pouvoir par la voie d'un coup d'État. Cette évolution doit être comprise à partir de l'implication de l'OUA dès le début des années quatre-vingt-dix dans les missions d'observation électorale à l'instar de l'ONU.
  - Le Commonwealth, à travers la déclaration de Harare de 1991, consacre « la démocratie, les processus démocratiques et institutions qui reflètent les circonstances nationales, l'État de droit, l'indépendance de la justice, le gouvernement juste et honnête », « les droits fondamentaux de la personne humaine » ; la déclaration de Bamako, adoptée en novembre 2000 dans le cadre de la francophonie va dans le même sens.

L'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales en tant que norme permet de comprendre la loyauté démocratique comme

42. L. SINDJOUN, « La civilisation internationale des mœurs... », *op. cit.*

43. H. HONGJU KOH, « Le droit à la démocratie », *Afrique États-Unis*, n° 06, juin 2000, pp. 5-7.

44. Cité par J. SALMON, « Vers l'adoption d'un principe de légitimité démocratique ? », *A la recherche du nouvel ordre mondial*, tome 1, Bruxelles, Complexe, 1993, pp. 59-89.

contrainte. Ici le comportement rationnel des États est constitué dans une certaine mesure par la conformité aux normes de la « statolité » légitime, c'est-à-dire la démocratie<sup>45</sup> : celle-ci est un facteur de légitimité parce que la société internationale fait de la démocratie une valeur, cette dernière est protégée.

#### IV – La rationalisation de la loyauté démocratique

Par rationalisation de la loyauté démocratique, il faut entendre un ensemble de bricolages nés de l'interaction entre divers acteurs qui contribuent à consacrer la loyauté démocratique comme norme de comportement, à poser la démocratie comme la valeur à partir de laquelle on apprécie la conduite et l'organisation des États. La rationalisation de la loyauté démocratique des États est un processus de recherche de la discipline à travers l'usage ou la menace de l'usage des sanctions positives et/ou négatives vis-à-vis de ceux-là. Les sanctions sont attachées aux normes ; ce sont elles qui permettent d'assurer la conformité à la norme démocratique, la « socialisation internationale » des États à la démocratie.

##### A — Les sanctions négatives de la déloyauté

La non-conformité à la norme démocratique entraîne des sanctions négatives dans les relations internationales.

- Les sanctions économiques, constituées notamment par la menace de la suspension ou la suspension effective de l'aide accordée aux États, relèvent de ce qu'on a considéré comme étant la conditionnalité politique de l'aide. Elles sont constamment utilisées par l'Union européenne dans le cadre de la coopération avec le groupe de ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) ; ici, l'article 5 de la Convention de Lomé 4 liait d'une part, politique de développement, respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, d'autre part. C'est ainsi que la Commission européenne avait procédé à la suspension de tout nouveau programme de coopération avec le Togo le 2 janvier 1992 à la suite de la tentative meurtrière du coup d'État des forces armées en décembre 1991. L'accord de Cotonou du 23 juin 2000 entre les pays ACP et l'Union européenne déclare que : « le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, sur lesquels se fonde le partenariat ACP-UE, inspirent les politiques internes et internationales des parties et constituent les éléments essentiels (du présent accord) » (cf. article 9). Ce sont des éléments qui font « l'objet d'une attention particulière dans l'appui aux stratégies de développement ». Compte tenu du poids de l'Union européenne et de ses États membres dans le secteur de l'aide publique au développement, on peut légitimement accorder une importance

45. F. SCHEMMELFENNIG, « International Socialization in the New Europe : Rational Action in an Institutional Environment », *European Journal Of International Relations*, vol. 6, n° 1, 2000, pp. 109-139.

à l'effet de l'usage ou de la menace de l'usage des sanctions économiques négatives de la part de l'Union européenne.

- Les sanctions physiques de la déloyauté par rapport à la norme démocratique renvoient à l'usage de la force ; ce fut le cas en Haïti en 1994 où l'intervention armée des États-Unis d'Amérique visait à chasser « les dictateurs du pouvoir » et à réinstaller « le gouvernement légal démocratiquement élu ». Cette intervention couronnait les pressions exercées sur le régime issu du coup d'État du 30 septembre 1991. Une dizaine de jours après le putsch, c'est-à-dire le 11 octobre 1991, « l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 4617 par laquelle elle condamne tant la tentative de remplacer illégalement le président constitutionnel de Haïti que l'emploi de la violence, la coercition militaire et la violation des droits de l'homme en Haïti... » ; en juin 1993 le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 841 relative à l'imposition d'un embargo sur les produits pétroliers et les armements en Haïti dans le cadre « des efforts internationaux... déployés pour tenter de rétablir le régime constitutionnel... »
- Les sanctions symboliques de la déloyauté à l'égard de la norme démocratique renvoient à une variété de mesures : suspension de la participation à une organisation internationale (ce fut le cas du Nigéria en 1995 et du Pakistan en 1999 au sein du Commonwealth pour irrespect de la déclaration d'Harare relative à la démocratie et à l'État de droit) ; stigmatisation des régimes politiques irrespectueux de la démocratie par les ONG dans le cadre de l'exercice de leur « pouvoir de faire honte », etc. Dans le cas du Commonwealth, le programme d'action de Millbrook adopté en 1995 en vue d'assurer le respect de la déclaration de Harare envisage la mise en quarantaine sur les plans bilatéral et multilatéral de tout État membre contrevenant à la dite déclaration, notamment du fait du renversement d'un gouvernement démocratiquement élu. La déclaration de Bamako en vigueur au sein de la francophonie prévoit la suspension de la qualité de membre à tout régime issu d'un coup d'État.
- Les sanctions judiciaires ou quasi judiciaires sont organisées dans le cadre du contentieux européen des droits de l'homme, des « constatations » du comité des droits de l'homme dans le cadre du pacte de 1966, etc. Généralement, à partir du « contentieux » opposant les individus à l'État, les organes juridictionnels ou quasi juridictionnels fonctionnent comme des instances de surveillance et de diffusion des normes de la civilité démocratique.

## B — Les sanctions positives de la loyauté démocratique

Dès lors que la démocratie est considérée comme une valeur dans la société internationale, comme une manière estimable et légitime d'organiser la vie politique des États, la loyauté à son égard entraîne des conséquences positives.

- Il s'agit d'abord des sanctions symboliques telles que la réputation (ce fut le cas en Afrique du début des années quatre-vingt-dix du Bénin réputé pour avoir suivi un processus de transition et de consolidation démocratique) ;
- Il s'agit ensuite des sanctions économiques telles que l'aide au développement (ce fut le cas des pays de l'Europe centrale et orientale dans le cadre du programme PHARE de la Communauté économique européenne à partir de 1989 ; les pays éligibles étaient ceux qui, à l'instar de la Pologne et de la Hongrie, s'étaient engagés en matière de respect des droits de l'homme de création du multipartisme, d'organisation des élections libres et loyales ; la Banque européenne pour la reconstruction et développement évolue dans le même sens). Les sanctions économiques concernent aussi le soutien financier accordé aux différents aspects du processus de démocratisation (organisation des élections, restructuration de la justice, élaboration de la constitution, etc.)

Il convient de noter que dans une certaine mesure la promesse faite par l'Union européenne de lever les sanctions économiques contre la Yougoslavie en cas de défaite de Milosevic lors de l'élection présidentielle de 2000, a contribué à légitimer l'opposition.

La dialectique sanctions négatives – sanctions positives est liée à la dynamique d'institutionnalisation de la société internationale ; elle favorise la socialisation démocratique des régimes politiques et témoigne de la formation d'un ordre social international. La dialectique sanctions négatives – sanctions positives fait ressortir la tension constitutive de la loyauté démocratique ; celle-ci ne va pas de soi, bien plus elle n'est qu'une forme de comportement parmi d'autres.

## **V – La loyauté démocratique à l'épreuve de l'anarchie internationale**

Il faut se garder de tomber dans le piège du déterminisme de l'analyse en termes d'interdépendance. Les contraintes d'interdépendance n'annulent pas totalement la marge de manœuvre des acteurs notamment dans le contexte international. Ici, la souveraineté est une ressource politique liée à la structure anarchique qui permet aux États de préserver un espace d'autodétermination. La loyauté démocratique n'est pas le seul possible historique ; la « voice » (protestation, prise de parole) et l'« exit » (défection/sortie) sont d'autres options<sup>46</sup>. L'observation de la réalité conduit à enrichir les options envisagée par Hirschman en intégrant la simulation comme possible.

C'est la structure des relations internationales qui relativise le déterminisme de l'interdépendance, de la mondialisation de la démocratie. En d'autres termes, il convient de dépasser l'analyse de la société internationale à partir du consensus sur les valeurs au profit d'une prise en considération de « la guerre des dieux », du dissensus. La société internationale n'est pas uniquement un

46. A. O. HIRSCHMAN, *op. cit.*

lieu de conformité ; elle abrite des dynamiques de déviance légitimées par la souveraineté des États membres.

L'anarchie internationale est un cadre de relative autodétermination des États. Ceux-ci sont marqués par le mythe juridique du « libre choix du système politique », de « l'autonomie constitutionnelle » (cf. résolution 2625, xxv de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 octobre 1970, arrêt de la Cour internationale de justice dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci). Par conséquent, l'effectivité de la relativisation matérielle de la souveraineté des États<sup>47</sup> à elle toute seule ne saurait suffire ; car il existe une culture d'État qui résiste à l'érosion concrète de la souveraineté à travers la fétichisation normative de celle-ci. Autrement dit, à partir de la magie du principe de souveraineté, il y a élargissement du champ des possibles historiques pour les États y compris pour les « quasi-États » suivant la formule de Jackson. En d'autres termes, la souveraineté comme principe de structuration de l'anarchie internationale explique en partie les actions en contestation et en annulation de la démocratie comme référentiel commun.

#### A – La protestation à l'égard de la norme démocratique

La protestation ou encore la prise de parole comme modèle de comportement des États vis-à-vis de la norme démocratique ne remet pas en cause l'institutionnalisation de la société internationale ; c'est une modalité de participation à la vie internationale, la dimension institutionnelle demeure constante d'autant plus que la protestation est dans une certaine mesure un message ou une action adressé(e) à la hiérarchie ; la prise de parole est compatible avec la formation de la société internationale.

##### 1) Les usages politiques du paradigme westphalien

Le paradigme westphalien des relations internationales est constamment utilisé par les États africains en proie à la critique relative à leur déficit démocratique ; il s'agit ici pour les acteurs dirigeants parlant au nom des États de défendre leur position grâce à la manipulation du concept de souveraineté comme concept de clôture politique, comme source de monopole politique. Dans le cas des États africains, le recours à la souveraineté et, partant, à la diabolisation de l'extérieur, plus précisément de l'Occident, est facilité par la commune aversion vis-à-vis de la colonisation. C'est une protestation rhétorique fondée sur la fiction de la souveraineté des États africains entretenue par la « communauté internationale »<sup>48</sup> ; celle-ci est alors prise à son propre piège : les pressions occidentales en faveur de la démocratisation sont délégitimées à travers leur présentation sous la forme de la recolonisation, du diktat des États

47. S. D. KRASNER, *Sovereignty. Organized Hypocrisy*, op. cit.

48. Robert JACKSON, *Quasi-States : Sovereignty, International Relations And The Third World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

au passé colonial, c'est-à-dire irrespectueux des droits de l'homme, de l'ingérence dans le domaine réservé des États. L'exigence occidentale de démocratisation est alors réinterprétée comme participant d'un mépris historique, de la volonté de puissance des occidentaux.

La souveraineté comme concept de clôture politique a permis aux dirigeants africains soit de résister à la revendication démocratique, soit de revendiquer la maîtrise du processus de démocratisation notamment au Kenya, en Côte d'Ivoire, au Gabon et autres Cameroun. Comme concept de clôture politique, la souveraineté permet aux dirigeants de mobiliser le registre de la distinction dedans/dehors et de tenter d'isoler le dedans par rapport au dehors : la démocratisation est alors présentée comme un modèle « importé » donc illégitime ; à travers la construction politico-idéologique de l'autonomie du dedans, les dirigeants africains notamment au Nigéria et au Kenya inscrivent la stratégie de la fermeture, du filtre dans un contexte d'indépendance. La souveraineté est aussi instrumentalisée afin de maîtriser le processus de démocratisation en relativisant l'effet des pressions extérieures sur le mode de transition démocratique, l'échéancier et le contenu du changement politique ainsi que l'illustrent les expériences nigériane et camerounaise : c'est la démocratisation westphalienne dans le cadre de laquelle l'argument de la souveraineté permet de dénoncer les « ingérences extérieures » et d'assurer le contrôle du processus par les élites dirigeantes<sup>49</sup>.

## 2) Les usages politiques du relativisme culturel

La loyauté démocratique en tant qu'attachement à une valeur suppose dans une certaine mesure une communauté de valeurs et de significations par conséquent, la construction socio-politique du pluralisme culturel n'est pas sans conséquence sur l'institutionnalisation de la démocratie dans les relations internationales, d'autant plus que la démocratie est généralement présentée comme relevant de la culture et de l'histoire de l'Occident ; l'expérience démocratique en dehors de l'Occident étant plus ou moins exotique<sup>50</sup>. En fait, le positionnement de la démocratie comme marque déposée de l'Occident, comme produit de sa culture<sup>51</sup> nourrit l'enjeu de l'identité et de la différence dans les relations internationales.

À la fin des années quatre-vingt- début des années quatre-vingt-dix, certains dirigeants africains organisaient la protestation à l'égard de la démocratie en présentant celle-ci comme étant liée à la culture de l'Occident, comme étant incompatible avec la culture africaine faite de consensus, de communautarisme, de respect du chef, etc. Mention doit être faite du rejet du multipartisme par Houphouët-Boigny à travers le recours à l'image suivant laquelle dans les

49. L. SINDJOUN, *Science politique réflexive et savoirs sur le changement politique en Afrique noire*, Dakar, Codesria, 1999.

50. C. JAFFRELOT (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000.

51. C. JAFFRELOT, « Comment expliquer la démocratie hors d'Occident », *Démocraties d'ailleurs*, *ibid.*, pp. 5-57.

villages africains il n'y a pas d'un côté un chef de village et de l'autre un chef de l'opposition.

L'assimilation de la démocratie à la culture occidentale permet de légitimer le refus de la démocratie comme défense de l'identité ou de l'authenticité. D'où le discours sur les « valeurs asiatiques ». On assiste là à une confusion stratégique entretenue entre démocratisation et occidentalisation ; la démocratisation étant présentée comme une forme d'expansion de l'Occident dans un contexte où la mémoire coloniale demeure vive ; le refus de la démocratisation devient un refus de l'occidentalisation. La construction politique de « choc des civilisations » sur le terrain de la démocratie affecte l'homogénéité de la société internationale et rend possible la protestation contre « l'hégémonie occidentale »<sup>52</sup>. Le relativisme culturel est aussi utilisé dans le sens de la réinvention locale de la démocratie en fonction des circonstances de lieu : en Inde, la démocratie a intégré le système de castes. D'où l'observation suivant laquelle la loyauté démocratique s'exprime suivant diverses manières, y compris par la contestation d'un modèle « unique » de démocratie. Toutefois, il convient de souligner qu'au nom de la réinterprétation locale légitimée par une prise de parole contre la pensée unique de la démocratie, certains régimes politiques africains dans les années soixante procédèrent à une caricature de la démocratie.

## B — La défection vis-à-vis de la norme démocratique

Dans sa célèbre trilogie, Albert Hirschman envisage la défection comme comportement possible<sup>53</sup>. Il s'agit dans le cas d'espèce du refus radical de la démocratie libérale comme mode légitime d'organisation politique ; c'est le fait de certains régimes politiques tels que la Chine, la Corée du Nord, Cuba, l'Arabie Saoudite et autres ; cette situation de déviance est entretenue par une minorité d'États dans le contexte international actuel ; il est intéressant de noter que ce sont généralement des États qui disposent des ressources (matérielles, humaines, naturelles, idéologiques) leur permettant de conserver une influence dans les relations internationales. Autrement dit, les États dépendants ne peuvent pas dans une certaine mesure opter durablement pour la défection. Bien plus, même dans le cas de défection, la référence rhétorique à la norme démocratique demeure constante : peu de régimes politiques acceptent l'identité d'antidémocrate, celle-ci est vécue comme un stigmate.

À côté de la loyauté, de la protestation et de la défection vis-à-vis de la norme démocratique, on peut aussi envisager la simulation qui se traduit par l'établissement des régimes à l'enveloppe démocratique et au contenu autoritaire ; c'est le cas des « démocraties illibérales ». Néanmoins, il reste que l'hégémonie symbolique de la démocratie n'est pas contestée.

En définitive, la loyauté démocratique appartient au monde réel et non imaginaire des relations internationales. Pour la comprendre et l'analyser dans

52. S. P. HUNTINGTON, *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2000.

53. A. O. HIRSCHMAN, *op. cit.*

sa relativité, la sociologie des normes et des pratiques est particulièrement opératoire notamment parce qu'elle transcende le clivage réalisme/idéalisme. Ce qui importe, c'est de rompre avec la tradition internationaliste qui confère à l'idéalisme le monopole de la vertu, du comportement désirable ; le réalisme permet aussi de rendre compte de la loyauté démocratique : Machiavel ne conseillait-il pas au prince de respecter les traités, c'est-à-dire d'être loyal et d'agir en fonction des circonstances ? La loyauté démocratique apparaît alors comme n'étant pas uniquement une affaire de bons sentiments.